

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE- TRAVAIL – PROGRES

Présidence de la République
Ministère du Pétrole et de l'Energie
Haut Comité National de l'ITIE
Secrétariat Technique Permanent



RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2017

BP. 816 N'Djaména- Tchad
Email. itie.tchad@gmail.com

Avenue Mobutu, Rond-point du Centenaire
Siteweb : www.itie-tchad.org

Juin 2018

Sommaire

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| I. EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE | 4 |
| II. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL | 6 |
| III. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NOUVELLE NORME 2016..... | 8 |
| IV. APERCU DES REPOSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION | 15 |
| V. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS ITIE | 19 |
| VI. COUTS TOTAUX DE MISE EN ŒUVRE | 25 |
| VII. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES | 26 |
| Annexes | 28 |
| RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 | 28 |
| MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE..... | 28 |

Introduction

Le Groupe multipartite est tenu par les Exigences 7.4 et 8.4 de la Norme ITIE 2016 à publier au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, des rapports annuels d'avancement des activités pour l'année écoulée.

Le présent rapport annuel des activités de l'ITIE-TCHAD pour l'année 2017, rédigé en réponse à ces exigences, est structuré en neuf points conformément à la **Note Technique d'orientation No 5 (Rapports annuels d'avancement)** du Secrétariat Internationale ITIE, mise à jour en avril 2016.

La première partie présente une synthèse générale de toutes les activités entreprises en 2017 et la seconde, donne une évaluation globale des activités du plan d'action national mis en œuvre en 2017. La troisième partie analyse les différents liens entre les activités du plan d'action et la Norme ITIE. Les réponses du Groupe Multipartite par rapport aux recommandations du conciliateur et du validateur sont présentées dans la quatrième partie. La cinquième partie présente un diagnostic du processus ITIE au Tchad et la sixième partie donne les informations financières de la mise en œuvre de l'initiative nationale. La septième partie rend compte des activités significatives intervenues au cours de l'année, la huitième partie rend compte du processus de validation du document et enfin la dernière partie donne une composition détaillée du Groupe multipartite.

Le rapport inclut à cet effet, un résumé des activités ITIE entreprises durant l'année 2017, une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en conformité – ou de maintien de celle-ci par rapport à chaque Exigence, ainsi que toute mesure prise dans le but de dépasser les Exigences.

Ce rapport inclut aussi un aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles, une évaluation de l'impact et des résultats des objectifs énoncés dans le plan de travail et un compte-rendu narratif.

Ce rapport d'activité est élaboré par les Experts du Secrétariat Technique Permanent en collaboration avec les membres du Haut Comité National ITIE-Tchad, et reflète les différents avis du groupe Multipartite et toutes les parties prenantes du processus ITIE au Tchad.

I. EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives a été mise en place au Tchad par le décret N°1074/PR/PM/MP/2007 du 14 Décembre 2007, modifié par celui du 14 Aout 2014 portant le N° 854/PR/PM/MPME/2014. Après son adhésion le 20 Août 2007, le Tchad a été accepté comme pays candidat le 16 avril 2010, avant d'atteindre le statut de « pays conforme » le 15 octobre 2014 à la conférence de Myanmar Ex Birmanie.

Le processus de validation du Tchad qui était initialement prévue le 15 Octobre 2017, a été repoussé d'un an. Ce processus débutera le 1^{er} Septembre 2018.

Conformément à ce nouveau statut et pour permettre donc de mieux préparer cette échéance, le Groupe Multipartite s'est attelé pendant l'année 2017, à créer les conditions de mise en œuvre effective des actions pour respecter toutes les exigences requises par la nouvelle Norme 2016.

A cet effet, le Haut Comité National de l'ITIE Tchada réalisé un exercice d'auto validation ITIE (post-conformité) en décembre 2017 à travers une assistance technique, financée par la Banque Mondiale. Cet exercice a pour but de préparer le Tchad à la validation ITIE en septembre 2018. Il s'agit d'identifier les recommandations prioritaires pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad.

Au 31 décembre 2017, le HCN a publié son rapport ITIE 2015 et l'auto validation s'est donc ajustée aux informations contenues dans ce dernier document sur lequel repose cette évaluation générale de la performance annuelle en cours.

Depuis 2015, le contexte économique, sectoriel et réglementaire de l'ITIE-Tchad se Complicque :

- La forte baisse des cours pétroliers limite le financement des activités ;
- Le secteur extractif tchadien se complexifie avec de nouveaux acteurs (notamment la montée en puissance de la société Glencore),
- un rôle de plus en plus important joué par la SHT (commercialisation du brut, rachat d'actifs, opérations de financement) ;
- Les réformes de 2011, puis de 2013 et de 2016 des règles ITIE conduisent à plus d'exigence (recherche d'exhaustivité, informations contextuelles, information sur les contrats, la propriété réelle et la redevabilité etc.).

Le Haut Comité National s'est attelé au courant de l'année 2017, à finaliser l'exécution des activités prévues dans le plan de travail triennal (**2015-2017**) dont l'échéance est arrivée à terme. Le plan de travail triennal a été réactualisé parce qu'il n'aborde que quelques aspects requis par la nouvelle norme ITIE alors que l'ensemble de toutes les activités liées aux exigences de la norme ITIE 2016 sont venues plus tard. Il s'agit de la politique de données ouvertes, une insistance sur les impacts de l'ITIE, l'exhaustivité des données dans le rapport ITIE, etc. Les mises à jour annuelles n'ont pas pris en compte ce changement.

Ainsi donc sa mise à jour à abouti à l'élaboration d'un plan de travail annuel (2018) dit prioritaire, en vue de consolider la structure, renforcer la mise en œuvre et amplifier les impacts de l'ITIE au Tchad. Ledit plan d'action prioritaire devrait permettre au Tchad de renforcer la mise en œuvre de l'ITIE en général et préparer la prochaine évaluation.

Il fournit des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE alignés avec les Principes de l'ITIE, des activités visant à étendre la portée des rapports ITIE, des activités mesurables et assorties de délais, un aperçu des coûts de chaque activité.

Par ailleurs, depuis quelques années l'ITIE-Tchad connaît des difficultés de trésorerie, mais l'année 2017 s'est avérée la plus dure, car la difficulté de trésorerie s'est accentuée avec la crise économique que le Tchad traverse du fait de la chute du cours de pétrole et le prêt Glencore. Le personnel payé sur le budget de l'ITIE a connu un arriéré de salaire impayé de 3 mois en décembre 2017. Les subventions étatiques arrivent à compte-goutte et avec grand retard.

Cette situation dans laquelle s'est trouvée le Haut Comité National a entraîné une mise en œuvre partielle des activités avec les contraintes contextuelles, des financements aléatoires, des besoins en renforcement des capacités et activités de communication.

Toutefois, des efforts ont été menés par le Groupe multipartite pour surmonter ces difficultés, mais la principale reste cependant le respect de la NORME 2016.

Le groupe multipartite s'est employé à réaliser un nombre important des activités à cet effet, parmi lesquelles :

- Mobilisation de fonds ;
- Réalisation d'une étude d'autoévaluation ;
- Révision du Plan d'Action National triennal 2015-2017 ;
- Publication dans le délai du rapport de conciliation 2015 ;
- Préparation d'une feuille de route sur la propriété réelle ;
- Elaboration d'un projet pilote sur la commercialisation des matières premières ;
- Renforcement de capacités de ses membres et ceux des comités régionaux ITIE de 5 provinces.

//

II. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Compte tenu des difficultés de trésorerie évoquées ci-haut, le plan d'action triennal (2015-2017) qui est arrivé à échéance en 2017 et bien que réactualisé n'a pas été entièrement exécuté. Seulement trois formations ont eu lieu sous l'axe V (Renforcement de capacité des parties prenantes).

Pour rappel le plan d'action triennal (2015 - 2017) réactualisé s'articule autour de sept (07) axes stratégiques :

Axe I : Renforcement du rôle du Groupe Multipartite dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance interne de l'ITIE Tchad ;

Axe II: Amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur des industries extractives au Tchad ;

Axe III : Production et publication des rapports ITIE ;

Axe IV: Communication, vulgarisation de la Norme et des rapports ITIE ;

Axe V: Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes ;

Axe VI : Consolidation et pérennisation du processus ITIE ;

Axe VII : Mobilisation des ressources financières et techniques.

Synthèse évaluation du plan de travail 2017

Critères d'évaluation

A : Activité réalisée

B : Activité en cours de réalisation

C : Activité non réalisée

| Tableau d'analyse de réalisation des activités du Plan de Travail ITIE-Tchad 2017 | | | | | | |
|---|---|------------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Numé | Rubriques | Nombre activités | Réalisée | En cours | Non réalisée | Commentaires |
| | I. Axes | | | - | - | |
| 1 | Renforcement du rôle du Groupe Multipartite dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance interne de l'ITIE-Tchad | 8 | 2 | 3 | 3 | |
| 2 | Renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur des industries extractives au Tchad | 8 | 0 | 4 | 4 | |
| 3 | Production et publication des rapports ITIE | 10 | 4 | 0 | 6 | |
| 4 | Communication, vulgarisation de la Norme et des rapports ITIE | 3 | 0 | 0 | 3 | |
| 5 | Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes | 6 | 2 | 0 | 4 | |
| 6 | Consolidation et perennisation du processus ITIE | 1 | 1 | 0 | 0 | |
| 7 | Mobilisation des ressources financières et techniques | 2 | 0 | 0 | 2 | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | Total des Axes | 38 | 9 | 7 | 22 | |
| | Total des Axes en pourcentage | 100% | 24% | 18% | 58% | |

- Ainsi en termes de réalisation des activités sur 38 activités programmées, 9 activités ont exécutées entièrement soit un taux brut d'exécution de 24%.
- 7 activités programmées sont en cours de réalisation, soit un taux de 18%.
- Enfin 22 activités programmées ne sont pas réalisées, soit un taux de 58%.

A noter que la plupart des activités non réalisées sont dues à des problèmes de financement dont fait face ITIE-Tchad.

_____//_____

III. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NOUVELLE NORME 2016.

Le Haut Comité National de l'ITIE Tchad a réalisé un exercice d'auto évaluation (post-conformité) en décembre 2017 avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Cet exercice a pour but de préparer le Tchad à la validation ITIE en septembre 2018. Il s'agit d'identifier les recommandations prioritaires pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad. L'Etude a été utile pour le travail des parties prenantes à l'ITIE. Nous reproduisons ici les résultats de l'auto évaluation à laquelle ont pris part les membres du Groupe multipartite.

Tableau 1 : Progrès accomplis selon les exigences ITIE

| N | Exigences | Progrès |
|---|---|---|
| 1 | <p>EXIGENCE ITIE 1 Suivi par le Groupe multipartite.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige un suivi efficace par les parties prenantes, assuré notamment par un Groupe multipartite fonctionnel qui associe le gouvernement et les entreprises, et requiert la pleine participation indépendante, active et effective de la société civile. Les exigences clés liées au suivi par le Groupe multipartite comprennent : (1.1) l'engagement de l'Etat ; (1.2) l'engagement des entreprises ; (1.3) l'engagement de la société civile ; (1.4) la création et le fonctionnement du Groupe multipartite ; (1.5) un plan de travail adopté comportant des objectifs clairs pour la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'un calendrier aligné sur les délais fixés par le Conseil d'administration de l'ITIE.</p> | <p><u>1.1) L'engagement de l'Etat</u> Significatif</p> <p>Le gouvernement a diffusé des déclarations publiques de son intention de mettre en œuvre l'ITIE. Cependant, aucune déclaration politique n'a été émise en 2017 durant la période de post conformité. Mais le Gouvernement vient de faire une déclaration récente sur sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>Le gouvernement procure un environnement propice à la participation de la société civile, à l'égard des lois, règlements et règles administratives.</p> <p>l'Initiative fait aujourd'hui, incontestablement, partie du paysage institutionnel du pays. Cet engagement soutenu des autorités tchadiennes envers l'ITIE constitue un gage de durabilité qui mérite d'être entretenu.</p> <p><u>1.2) L'engagement des entreprises</u> Satisfaisant</p> <p>Il existe un cadre juridique favorable à la participation des entreprises. Il y a une volonté réelle de coopération pour résoudre les obstacles de divulgation. Les compagnies membres du HCN et le STP ITIE sensibilisent les parties prenantes ne siégeant pas au Groupe multipartite.</p> <p><u>1.3) L'engagement de la société civile</u> Significatif</p> <p>La société civile participe à la mise en œuvre de l'ITIE. Cependant cette participation n'est pas effective et est désorientée vers la gestion des activités courantes de l'ITIE.</p> <p>Le gouvernement s'est assuré qu'il n'y a pas d'obstacles à la participation de la société civile par une évaluation des contraintes de capacité. Les OCS en dehors du HCN s'expriment librement au sujet de la gestion des industries extractives. Toutefois, les OCS de l'ITIE sont discrètes.</p> |

| | | |
|---|---|---|
| | | <p>Aucun élément n'atteste la consultation des autres membres de la société civile par les membres de l'ITIE.</p> <p>1.4) La création et le fonctionnement du Groupe multipartite Significatif</p> <p>L'effectivité à la participation à l'ITIE, n'est pas souvent assurée, toutefois, les collègues sont toujours représentés dans les réunions. Le mode de désignation des membres du HCN est précisé dans le décret de mise en œuvre de l'ITIE- Tchad.</p> <p>Les décisions sont prises d'une manière consensuelle ou à la majorité combinées avec des comptes rendus.</p> <p>1.5) un Plan de travail adopté comportant des objectifs clairs Significatif</p> <p>Le plan de travail comporte des objectifs de mise en œuvre liés aux principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales. Cependant le plan de travail ne prend pas en compte l'ensemble des éléments de la norme ITIE 2016. La conception du plan de travail a fait l'objet d'une consultation du HCN, il a été diffusé au public.</p> |
| 2 | <p>EXIGENCE ITIE 2 Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige la divulgation d'information liée aux règles régissant la gestion du secteur extractif, permettant aux parties prenantes de comprendre les lois et procédures pour l'octroi de droits de production et d'exploration, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s'appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l'Etat dans la gestion du secteur. Les Exigences ITIE liées à un cadre juridique transparent et à l'octroi de droits dans le secteur extractif comprennent : (2.1) cadre légal et régime fiscal ; (2.2) octroi des licences ; (2.3) registre des licences ; (2.4) contrats ; (2.5) propriété réelle ; et (2.6) participation de l'Etat dans le secteur extractif.</p> | <p>2.1) Cadre légal et régime fiscal Significatif</p> <p>Une description du régime fiscale globale a été divulguée.</p> <p>Un aperçu des lois régissant le secteur extractif et des informations sur le rôle des principales agences gouvernementales sont décrites dans le rapport ITIE 2015.</p> <p>Les réformes ont été prises en compte mais il manque encore le régime fiscal par compagnie et la description de la décentralisation fiscale.</p> <p>2.2) Octroi des licences Inadéquat</p> <p>Le Rapport ITIE 2015 fourni des listes des licences extractives octroyées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapport procure une description du processus d'attribution ou de transfert des licences, mais ne fait pas mention des critères techniques et financiers employés, tel qu'énoncé dans l'Exigence n°2.2.a. Les écarts non négligeables par rapport aux lois applicables n'ont pas été soulignés. <p>2.3) Registre des licences Inadéquat</p> <p>Les registres inclus dans le rapport ITIE 2015 mentionnent : le nom des détenteurs, la date d'octroi, la durée, le nom des blocs attribués, et la superficie.</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | | <p>Toutefois, il manque les dates de demandes d'octroi pour l'ensemble des permis, et les coordonnées des zones concernées pour le secteur minier.</p> <p>Le Rapport ITIE n'indique pas ce qui est prévu en matière de mise à disposition gratuite d'informations par le biais du registre des licences pour le secteur minier.</p> <p>Une carte interactive des blocs pétroliers est disponible en ligne mais elle n'est pas à jour et le rapport ITIE n'indique pas son existence.</p> <p>Ni le rapport ITIE, ni la consultation des parties prenantes n'ont pas permis d'obtenir un calendrier de mise en œuvre des réformes sur les cadastres pétrolier et minier.</p> <p>Un retard est constaté dans la mise en œuvre des calendriers établis par le PND et l'EDIC II sur les mises en place du cadastre minier et du pétrolier.</p> <p>2.4) Contrats Inadéquat</p> <p>Le Gouvernement n'a pas émis de politique claire en matière de publication de contrat.</p> <p>Les licences d'octroi de permis ne sont pas divulguées malgré leur disponibilité. Cependant, le Gouvernement a réitéré son engagement à la mise en œuvre de L'ITIE et s'est engagé en Avril 2018 à publier les contrats</p> <p>2.5) Propriété réelle</p> <p>La feuille de route a été élaborée, l'encrage institutionnel a été réalisé travers ANIE. En outre la plupart des Sociétés extractives sont cotées en bourses.</p> <p>2.6) Participation de l'Etat dans le secteur extractif. Significatif</p> <p>Le rapport ITIE 2015 ne comporte pas le niveau de participation de l'État dans les sociétés. Cependant, cette information est divulguée par la SHT sur son site web. :sht-tchad.com/fr</p> <p>Le rapport ITIE 2015 manque de détails sur les relations entre l'Etat et les entreprises d'Etat de manière générale.</p> <p>Néanmoins, le rapport ITIE contient des liens menant vers les Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) 2015 de la SHT, SRN et SONACIM publiées sur le site web du Ministère des finances</p> |
| 3 | <p>EXIGENCE ITIE 3 Prospection et production.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur. Les Exigences ITIE liées à la transparence dans les activités de prospection et de production comprennent : (3.1) information sur les</p> | <p>3.1) Information sur les activités de prospection Significatif</p> <p>Le rapport ITIE donne une bonne présentation des acteurs majeurs des industries extractifs au Tchad ainsi que les principales activités d'exploitation et les nouvelles activités de recherche et d'exploitation. Cependant, aucune indication de données sur les réserves probables et prouvées ne sont indiquées.</p> <p>3.2) Données de production Satisfaisant</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>activités de prospection ; (3.2) données de production ; (3.3) données d'exportation.</p> | <p>Le rapport ITIE contient une divulgation de la production désagrégée par compagnie et par zone.</p> <p>3.3) Données d'exportation Significatif</p> <p>Le rapport ITIE 2015 contient des informations sur l'exportation de pétrole brute par pays de destination. Le rapport ITIE 2015 contient les données d'exportations par cargaison de la SHT commercialisées par Glencore.</p> <p>Toutefois, il y a absence des valeurs déclarées des exportations de Petronas</p> |
| 4 | <p>EXIGENCE ITIE 4 Collecte des revenus.</p> <p>Aperçu : Comprendre les paiements des entreprises et les revenus de l'Etat peut permettre d'informer le débat public à propos de la gouvernance dans les industries extractives. L'ITIE exige une réconciliation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l'Etat provenant des industries extractives. Les Exigences ITIE liées à la collecte des revenus comprennent : (4.1) la divulgation complète des taxes et revenus ; (4.2) vente des parts de production de l'Etat ou autres revenus perçus en nature ; (4.3) fournitures d'infrastructures et accords de troc ; (4.4) les revenus provenant du transport ; (4.5) les opérations liées aux entreprises d'Etat ; (4.6) paiements infranationaux ; (4.7) niveau de désagrégation ; (4.8) ponctualité des données ; (4.9) qualité des données.</p> | <p>4.1) La divulgation complète des taxes et revenus Significatif</p> <p>Le HCN a défini une matérialité avec des seuils de déclaration mais en l'absence de taux de couverture préalablement établi avant la réconciliation. Les flux de revenus considérés significatifs sont dans le rapport ITIE 2015. Le Groupe multipartite a identifié les entreprises ayant effectuées des paiements significatifs et les entités de l'État ayant des recettes matérielles. En général, le Gouvernement a déclaré l'ensemble des recettes y compris ceux inférieurs au seuil de matérialité. L'AI ne donne pas son avis express sur l'exhaustivité des données. L'AI ne peut conclure d'une assurance raisonnable de la fiabilité des données du fait du manque de certification des canevas ITIE.</p> <p>4.2) Vente des parts de production de l'Etat ou autres revenus perçus en nature Satisfaisant</p> <p>Le rapport ITIE 2015 divulgue entièrement les revenus de ventes de part de production et redevance de la production de pétrole collectée. Le rapport ITIE 2015 contient des divulgations sur le prix, le marché et le volume de vente, les volumes vendus. Les revenus concernés pour le remboursement des avances de Glencore n'ont pas fait l'objet de rapprochement mais d'auto déclaration provenant de la SHT et de Glencore.</p> <p>4.3) Fournitures d'infrastructures et accords de troc Significatif</p> <p>La majorité des informations contractuelles sont divulgués par le rapport ITIE 2015. Toutefois, il manque les informations concernant l'accord de troc entre la CNPCI et la SRN. Les flux concernant cet accord de troc n'ont pas été divulgués.</p> <p>4.4) Les revenus provenant du transport</p> <p>4.5) Les opérations liées aux entreprises d'Etat Satisfaisant</p> |

| | | |
|---|---|---|
| | | <p>Le rapport ITIE 2015 décrit le rôle de toutes les entreprises de l'État. Les paiements et les revenus significatifs des entreprises publiques, principalement de la SHT qui est le plus significatif sont divulgués dans le rapport ITIE.</p> <p>4.6) Paiements infranationaux Non applicable L'auto évaluation considère que l'exigence 4.6 n'est pas applicable au Tchad.</p> <p>4.7) Niveau de désagrégation Satisfaisant Le Rapport fournit des chiffres ventilés par flux de revenus et par entreprise.</p> <p>4.8) Ponctualité des données Satisfaisant Le rapport ITIE 2015 a été publié en décembre 2017. Le rapport ITIE 2014 a été publié au 31 décembre 2016.</p> <p>4.9) Qualité des données. Significatif</p> <p>Le HCN a validé le recrutement de l'AI. Le rapport ITIE est en accord avec les Tdrs prévus. L'AI et le HCN ont convenus du canevas, des procédures d'audit, et des garanties de fiabilité de données. L'AI n'a pas pu donner une assurance raisonnable de la fiabilité des revenus du secteur extractif reportés dans le rapport ITIE 2015. Cependant la fiabilité des données est encours d'amélioration dans le rapport 2016.</p> |
| 5 | <p>EXIGENCE ITIE 5 Attribution des revenus.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'attribution des revenus, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus sont repris dans les budgets national et, le cas échéant, infranational, ainsi que retrouver les dépenses sociales par entreprise. Les Exigences de l'ITIE portant sur l'attribution des revenus comprennent : (5.1) répartition des revenus ; (5.2) transferts infranationaux ; (5.3) gestion des revenus et des dépenses.</p> | <p>5.1) Répartition des revenus Significatif</p> <p>Le rapport ITIE informe des revenus des industries extractives, en espèces et/ ou en nature, qui sont repris dans le budget de l'État : 49% des revenus directs et 100% des revenus indirects. Les 51% des revenus directs servent à rembourser les prêts Glencore. Le HCN, la SHT et les rapports de suivi du FMI41 expliquent qu'une partie des dettes Glencore est considérée comme une dette commerciale et non budgétaire. Toutefois, cette explication n'est pas mentionnée dans le rapport ITIE. Néanmoins, la partie des revenus qui n'entre pas dans le budget est documenté par la déclaration de Glencore sur les remboursements de la dette en 2015.</p> <p>5.2) Transferts infranationaux Significatif</p> <p>Le rapport ITIE 2015 indique les taux de répartition des revenus directs pétroliers. Les transferts infranationaux ont été divulgués dans le rapport ITIE 2015 à travers la publication des appels de fonds par le Trésor. Toutefois, il manque des informations sur la matérialité de ces transferts, ainsi</p> |

| | | |
|---|---|---|
| | | <p>que le calcul des revenus théoriques par unité gouvernementale locale sur la base de la formule de partage</p> <p>5.3) Gestion des revenus et des dépenses</p> <p>Le rapport ITIE donne l'explication de la loi n°002/PR/2014 et la divulgation du montant global alloués aux investissements prioritaires. Aucune mention n'a été faite sur le budget citoyen Le budget citoyen est prévu pour l'année 2018</p> |
| 6 | <p>EXIGENCE ITIE 6 Dépenses sociales et économiques.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige la divulgation d'informations liées aux dépenses sociales et à l'impact du secteur extractif sur l'économie, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif donne lieu aux résultats sociaux et économique souhaités. Les Exigences ITIE liées aux dépenses sociales et économiques comprennent : (6.1) dépenses sociales par entreprise ; (6.2) dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat ; (6.3) aperçu de la contribution du secteur extractif à l'économie.</p> | <p>6.1) Dépenses sociales par entreprise ; Inadéquat</p> <p>Le HCN n'aurait pas définie la matérialité concernant les dépenses sociales obligatoires qui n'ont pas été divulgués pour une grande partie des compagnies opérantes dans les industries extractives au Tchad La plupart des contrats ne contiennent pas des dispositions concernant les dépenses sociales obligatoires(voir contrat).</p> <p>6.2) Dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat Significatif</p> <p>Le HCN n'a pas identifié les remboursements du projet Badoit comme un paiement quasi fiscal. Toutefois, ils figurent bien dans le rapport ITIE 2015. Ces paiements extra budgétaires ont été déclarés par Glencore et par la SHT d'une manière très disparate.</p> <p>6.3) Aperçu de la contribution du secteur extractif à l'économie Significatif</p> <p>Le Rapport ITIE donne un aperçu de la contribution du secteur extractif à l'économie en 2015. Toutefois, les informations sur l'emploi manquent.</p> |

| | | |
|---|---|---|
| 7 | <p>EXIGENCE ITIE 7 Résultats et impact.</p> <p>Aperçu : Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique s'il n'y pas prise de conscience du grand public quant à la signification des chiffres publiés ainsi qu'un débat public sur l'utilisation efficace des revenus des ressources. Les Exigences ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer un engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les Rapports ITIE donnent lieu au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public élargi. Il est également capital que les leçons tirées de la mise en œuvre soient mises en pratique, que les écarts identifiés dans les Rapports ITIE soient expliqués et si nécessaire, corrigés et que la mise en œuvre ITIE se fasse sur une base stable et durable.</p> | <p>7.1)Débats Publics Inadéquat Il est constaté un manque de promotion des rapports ITIE, et une insuffisance des débats publics</p> <p>7.2) Accessibilité des données Non évalué Le HCN a adopté une politique des données ouvertes mais les données ne sont pas encore disponibles en ligne.</p> <p>7.3) Enseignements tirés et suivi des recommandations Significatif Le rapport ITIE 2015 mentionne l'état d'avancement des recommandations et qu'il n'y a pas d'avancées significatives pour les mesures prises afin de remédier aux défaillances. Toutefois, des réunions de haut niveau sur le suivi des réformes ont été organisées.</p> <p>7.4) Résultats et Impact de mise en œuvre Satisfaisant Le rapport d'activités 2016 de l'ITIE Tchad contient des informations sur les efforts réalisés sur la mise en œuvre du plan d'action et des exigences de l'ITIE. Le HCN a mandaté une étude d'impact sur la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad</p> |
| 8 | <p>EXIGENCE ITIE 8 Conformité et délais pour les pays de mise en œuvre</p> <p>Aperçu: Cette section présente le calendrier élaboré par le Conseil d'administration de l'ITIE pour la publication de rapports ITIE (8.2), les rapports annuels d'avancement (8.4) et la Validation (8.3). Elle présente les conséquences de la non-conformité aux délais et aux exigences de la mise en œuvre de l'ITIE. Elle explique également les possibilités ainsi que les critères pour demander une mise en œuvre adaptée (8.1) et une prorogation (8.5).</p> | <p>Publication régulière des rapports annuels d'avancement et la préparation de la prochaine validation.</p> |

IV. APERCU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION

Recommandations issues du Rapport ITIE 2015 et les Réponses du Groupe multipartite.

Afin de consolider le processus ITIE et d'améliorer la gouvernance publique des industries extractives au Tchad, l'Administrateur Indépendant recommande au Haut Comité National de l'ITIE-Tchad ce qui suit dans le rapport de conciliation 2015. un comité de suivi desdites recommandations ci-dessous a été mis en place parmi les membres du HCN et ce Comité n'a pas soumis son rapport à la date de publication de ce rapport .

| NO | Titres | Recommandations | Institution responsable de la mise en œuvre | Réponses du GMP (mesures prises pour améliorer) |
|----|--|--|---|---|
| 1 | 7.1.1. Manquements et incohérences relevés lors de la revue du contrat de préfinancement | Nous recommandons au HCN d'entamer les démarches nécessaires auprès des parties prenantes afin de pouvoir obtenir les éclaircissements nécessaires sur ces opérations de financement. | | |
| 2 | 7.1.2. Association du CCSRP dans le suivi du contrat de financement Glencore Energy UK | <i>Nous recommandons de mettre en place les mécanismes de suivi nécessaires afin d'impliquer le CCSRP dans toutes les opérations et contrats relevant du secteur pétrolier afin qu'il puisse jouer son rôle de contrôle sur ce secteur.</i> | | |
| 3 | 7.1.3. Calcul des transferts aux régions productrices | <i>Nous recommandons au HCN d'entamer les mesures nécessaires auprès des autorités compétentes afin d'harmoniser les conventions de préfinancement avec la législation en vigueur. Selon les règles universelles de droit, en cas de conflit entre un texte légal ou une convention avec la constitution, c'est la constitution qui prime. Par conséquent, il est utile de préciser l'ordre de priorité entre le paiement des ressources des collectivités territoriales décentralisées et le paiement des dettes des conventions de préfinancement.</i> | | |
| 4 | 7.1.4. Fiabilité et exhaustivité des données collectées par la Cellule de Collecte et de Centralisation des Recettes du Secteur Extractif | <i>Nous recommandons au HCN de mettre en place les mécanismes nécessaires pour intégrer plus les régies financières dans le processus ITIE à travers les actions suivantes :</i> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <i>Eviter au maximum la saisie manuelle des quittances avec la transmission de données sous format électronique ;</i> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <i>Nommer un point focal dans chaque administration,</i> | | |

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| | et implication des régies financières dans la collecte de données | <p><i>il sera responsable de la transmission de ces données à la cellule d'une façon périodique (mensuellement) ;</i></p> <p><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <i>La cellule doit rapprocher périodiquement les revenus pétroliers indirects (payés par les sociétés directement par virement à la banque centrale) avec les relevés de la banque centrale ;</i></p> <p><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <i>La cellule doit procéder à un rapprochement des données reçues de la part des administrations avec les données qui sont centralisées au niveau du Trésor Public ; et</i></p> <p><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <i>Les rapports mensuels de rapprochement doivent être transmis au secrétariat technique pour validation.</i></p> | | |
| 5 | 7.1.5. Optimisation des données reportés par les régies financières | <p><i>Nous recommandons au HCN de mobiliser les parties prenantes afin d'améliorer la qualité des informations déclarées par les régies financières à travers la mise en place des actions suivantes</i></p> <p><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <i>Les droits de douane doivent être déclarés après une vérification entre les données dont dispose la cellule de collecte les services de douanes ;</i></p> <p><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> <i>Les flux payés en devise doivent être reportés par les cellules libellées en la devise de réception des fonds. Ceci peut être effectué par la consultation des relevés de la Banque Centrale pour les paiements effectués par virement.</i></p> | | |
| 6 | 7.1.6. Retard dans la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle | <p><i>Nous recommandons au HCN de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route adoptée et pouvoir respecter les délais fixés par la norme ITIE. Ceci implique notamment</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>❖ La mise en place d'un dispositif pour le pilotage et le suivi de mise en œuvre :</i> <i>❖ La mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles ; et</i> <i>❖ L'adhésion des parties prenantes identifiées</i> | | |
| 7 | 7.1.7. Respect des instructions pour la préparation des formulaires de déclaration | <p><i>Nous recommandons de mettre en place les actions de sensibilisation nécessaires afin de pallier aux manquements et défaillances constatés de la part des entités déclarantes et assurer la réussite du processus de collecte des données et le respect des Exigences de la Norme ITIE.</i></p> | | |
| 8 | 7.1.8. Certification des formulaires de déclaration et fiabilité des données reportés | <p><i>Nous recommandons de mettre en place les actions de sensibilisation nécessaires afin de pallier aux manquements et défaillances constatés de la part de certaines sociétés extractives et au vu d'assurer la réussite du processus de collecte des données pour les prochains rapports ITIE.</i></p> | | |
| 9 | 7.1.9. Retard dans le lancement des travaux | <p><i>Nous recommandons pour les exercices futurs de lancer le processus de préparation du rapport ITIE assez tôt afin de permettre à toutes les parties</i></p> | | |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| | d'établissement des rapports ITIE | prenantes (sociétés extractives, administrations, Secrétariat ITIE, administrateur indépendant) de disposer de suffisamment de temps pour préparer la <i>mission, effectuer tous les travaux d'investigation nécessaires et finaliser le rapport.</i> | | |
| 10 | 7.1.10. Confirmation de la banque séquestre des recettes pétrolières directes | Nous recommandons de mettre en place un suivi régulier des recettes pétrolières directes et de procéder aux vérifications nécessaires de ses revenus et leur rapprochement avec les relevés du compte séquestre de la Citibank. | | |
| 11 | 7.1.11. Publication des informations sur les dettes contractées par la SHT | Nous recommandons au HCN de prendre les mesures nécessaires afin que les parties prenantes soient en mesure de disposer des informations nécessaires pour présenter un niveau de détail suffisant au niveau du TOFE. | | |
| 12 | 7.1.12. Déclaration des Informations sur la propriété réelle | Afin d'améliorer la qualité des informations remontées par les entreprises dans les prochains rapports ITIE, nous recommandons au Comité ITIE de lancer une étude portant sur les exigences réglementaires en matière de divulgation des informations sur la propriété réelle au Tchad, la notion de la propriété réelle dans le droit tchadien. Cette étude permettra au Comité ITIE de convenir une définition de la propriété réelle et les modalités de la collecte de cette information pour les besoins des rapports ITIE. | | |
| 13 | 7.1.13. Absence de Statistiques sur l'emploi | Nous recommandons de mettre en place les mécanismes de suivi nécessaires afin de permettre d'assurer la mise à jour des données statistiques sur les emplois annuellement. | | |
| 14 | 7.1.14. Amélioration de l'organisation et de la gestion des titres pétroliers et miniers | Nous recommandons la mise en place rapide d'un système de cadastre pétrolier et minier capable d'intégrer toutes les données garantissant une gestion transparente et efficiente des titres. | | |
| 15 | 7.1.15. Mise à jour de la situation des participations de l'Etat | Nous recommandons au HCN de sensibiliser les parties concernées sur l'importance de cette information exigée par la norme ITIE et ce par un suivi rigoureux de toutes les opérations ayant une incidence sur les participations de l'Etat et la mise à jour, en conséquence, de la situation de ces participations. | | |
| 16 | 7.1.16. Mise en œuvre des anciennes recommandations ITIE | Nous recommandons au HCN : <ul style="list-style-type: none"> ❖ de tenir un tableau de bord incluant la liste des recommandations et des actions entreprises pour leurs mises en œuvre ; ❖ de revoir et d'actualiser périodiquement l'état de mise en œuvre des recommandations et de l'annexer au rapport annuel d'activité ; et ❖ de procéder à une évaluation de l'impact des | | |

| | | | | |
|----|--|--|--|--|
| | | actions entreprises sur le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance des revenus du secteur extractif. | | |
| 17 | 7.1.17. Inclusion de nouvelles sociétés dans le périmètre de réconciliation : | <p>Nous recommandons au HCN l'inclusion de ces sociétés dans les périmètres de réconciliation des prochains rapports ITIE.</p> <p>Il s'agit des sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SHT Petroleum Chad Holdings (Bermuda); • SHT Overseas Pipeline Chad (Bahamas); • SHT Overseas Pipeline Cameroun (Bahamas); • SHT Overseas Petroleum Tchad (Bermuda); et • SHT Overseas Petroleum Cameroun (Bermuda) | | |
| 18 | 7.1.18. Soumission Tardive des formulaires par les sociétés extractives | Nous recommandons au HCN de prendre les mesures nécessaires afin que les sociétés envoient leurs formulaires de déclaration conformément au calendrier fixé par les instructions. | | |
| | | | | |

//

V. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS ITIE

Sur financement de la Banque mondiale, le Haut Comité National de l'ITIE-Tchad a procédé à un diagnostic de la structure, de la mise en œuvre et de l'impact de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Tchad. Le cabinet CAC 75 a été sélectionné en vue d'entreprendre cette évaluation et a procédé en Septembre 2016 à une analyse de l'Initiative, d'en identifier les atouts, les points de faiblesse et les opportunités éventuelles. Les conclusions de cette étude ont été présentées et discutées avec le HCN-ITIE et le même exercice a été repris en 2017 par le Groupe multipartite notamment le Secrétariat National qui en a rajouté d'autres éléments sur la mise en œuvre et l'impact de l'ITIE au Tchad.

Ce diagnostic a permis d'identifier les principaux atouts ainsi que les principales faiblesses et opportunités de l'Initiative, et propose également des recommandations pour renforcer l'Initiative.

a) Les atouts de la structure de l'ITIE-Tchad

| ▪ Points forts | ▪ Commentaires |
|--|--|
| Un ancrage institutionnel | Les Décrets n°1074/PR/PM/MP/2007 et n°854/PR/PM/MPME/2014 portant institution et modification du mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l'ITIE-Tchad lui permet de bénéficier d'une stabilité grâce à un ancrage, Des projets de textes pour adapter l'ITIE à l'environnement actuel sont en cours. |
| Une Initiative soutenue politiquement, au plus haut niveau | Malgré un début hésitant, la mise en œuvre de l'ITIE-Tchad a, depuis 2010, été constamment soutenue par les autorités tchadiennes. Forte de ce soutien politique de haut niveau, l'Initiative fait aujourd'hui, incontestablement, partie du paysage institutionnel du pays. Cet engagement soutenu des autorités tchadiennes envers l'ITIE constitue un gage de durabilité qui mérite d'être entretenu. |
| Une structure institutionnelle bien implantée, connue de tous | A la date de publication de ce rapport, l'ITIE-Tchad compte 10 années de mise en œuvre. Malgré une rotation des équipes et une évolution du paysage extractif du pays, l'ITIE-Tchad est aujourd'hui bien implantée cause de la bonne représentativité du groupe multipartite, la régularité des réunion etc. |
| Une organisation pyramidale, adaptée aux besoins | Structurée autour d'une organisation |

| | | |
|--|--|---|
| | | pyramidale constituée d'un HCN-ITIE, instance décisionnelle et stratégique, d'un STP-ITIE, instance centrale opérationnelle et de CR-ITIE un relais et une proximité essentielle avec la population, la structure de l'ITIE-Tchad apparait bien adaptée pour répondre aux besoins de mise en œuvre. |
| | Un groupe multipartite représentatif et efficace | le HCN-ITIE bénéficie : D'un bon niveau de représentativité des 3 collèges ; Ⓡ De réunions régulières ; Ⓡ D'un lieu propice aux échanges ; Ⓡ De décisions collégiales. |
| | Un STP-ITIE doté de moyens matériels de qualité | Le STP-ITIE est installé dans un bâtiment neuf bien adapté à ses besoins. Il dispose Également de moyens informatiques et de moyens de locomotion adéquats. |
| | Création d'une association regroupant les entreprises pétrolières au Tchad | Association des Opérateurs Pétroliers du Tchad, créée en Octobre 2015. servant de plate-forme de discussions avec le Gouvernement sur les questions d'intérêts communs et de relai d'information sur l'ITIE aux entreprises. |
| | Tenue des réunions des PWYP au siège d'ITIE | |
| | Disponibilités des anciens membres comme personnes ressources | Les anciens membres du GMP sont disponibles lorsqu'elles sont sollicitées |
| | Accès du public à la bibliothèque ITIE | le Centre de documentation est souvent fréquenté par le public. (Etudiants, chercheurs, politiciens, associations, ONG, entreprises ...) |
| | Des rapports ITIE qui apportent une réelle transparence | La publication de 9 rapports ITIE(2015), présentant une information contextuelle précise et fiabilisée sur les acteurs, la fiscalité, les niveaux de production du secteur mais également sur les contributions de chaque entreprise au budget de l'Etat, a permis d'accéder à une réelle transparence dans le secteur extractif tchadien et a contribué, indéniablement, à renforcer la capacité des autorités et des entreprises extractives à rendre des comptes |
| | L'ITIE favorise le dialogue avec les institutions financières Internationales | La mise en œuvre de l'ITIE-Tchad a contribué à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE), initiative d'allègement de la |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>dette pilotée par le Fonds monétaire international (Fmi) et la Banque mondiale. Les institutions internationales sont très regardant de l'évolution de la transparence à travers l'ITIE.</p> |
| | Des échanges réguliers entre les représentants des administrations, des entreprises et de la société civile | <p>L'ITIE a permis d'organiser, au sein du HCN-ITIE, des échanges réguliers et de bon niveau entre les 3 collèges : administrations, entreprises et société civile.</p> <p>→ Les actions de renforcement des capacités ont permis aux parties prenantes de s'approprier des notions complexes indispensables à la qualité des débats ;</p> <p>→ Les rapports ITIE ont fourni une information précise sur le secteur extractif et sa contribution au budget de l'Etat.</p> |
| | Des plans d'actions de qualité | <p>Les plans d'actions de l'ITIE-Tchad sont clairs, détaillés par axes stratégiques puis par actions, objectifs, activités et indicateurs. Ils sont établis par années et affectés d'un budget prévisionnel.</p> <p>Ils sont par ailleurs cohérents avec le respect de la Norme ITIE.</p> |
| | Des rapports ITIE de qualité, reconnus de tous | <p>les rapports ITIE du Tchad ont permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -connaître les informations contextuelles, la production, le niveau de contribution économique, le traitement de la vente du brut de l'Etat, le rachat de part de Chevron par la SHT etc. <p>Ces rapports sont bien appréciés et attendus par les partenaires au développement car ils sont de sources fiables pour la prise de décision...</p> |
| | | |
| | Un système de suivi qui a permis de nombreuses améliorations | <p>Le HCN-ITE a montré sa capacité à identifier les points faibles, à se remettre en question et à procéder à des améliorations. Il s'est notamment approprié les recommandations proposées par les différents consultants et notamment l'administrateur indépendant et le validateur pour accéder à la Conformité.</p> |
| | L'ITIE comme révélateur de pratique d'octroi des permis dans le secteur extractif. | <p>Le rapport ITIE a permis de faire la lumière sur le mécanisme d'octroi des permis.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |

b) Les points faibles

| | Points faibles | Commentaires |
|--|--|---|
| | Une structure peu adaptable aux changements sectoriels | Les membres du HCN-ITIE sont nommés par décret sur proposition des différents collèges. Cette contrainte institutionnelle empêche la structure de s'adapter rapidement aux changements sectoriels.. |
| | Une structure pénalisée par des différents niveau d'informations de ses parties prenantes au renouvellement des membres du HCN, | Cela n'impacte pas le bon fonctionnement du HCN car après quelques séances de formations les membres atteignent le même niveau d'informations |
| | L'instabilité à la tête du STP-ITIE peut porter préjudice à son Efficacité | Nous comprenons que le STP-ITIE a souffert, ces dernières années, de l'instabilité de l'équipe dirigeante. Ainsi, depuis l'obtention du statut de pays conforme, en octobre 2014, le poste de Coordonnateur a été occupé par 3 personnes différentes. Or, la fonction de Coordonnateur de l'ITIE est éminemment complexe et suppose l'appropriation d'un ensemble de paramètres organisationnels, techniques, financiers, institutionnels, humains et politiques. |
| | Certains Comités Régionaux ne sont pas opérationnels | Créés par l'arrêté n°014/PR/MEP/HCN/Comité de Pilotage/CSTP/2013 du 12 février 2013, nous constatons qu'à la date de ce rapport, certains CR-ITIE ne sont pas opérationnels. Si certains sont dotés de matériel informatique, d'autres recherchent toujours des locaux adaptés à leurs besoins et tous manquent de ressources financières pour mettre en œuvre leurs activités. |
| | Des plans d'actions, mis en œuvre partiellement et avec retard | L'analyse des Rapports annuels d'activités 2017 montre que moins de la moitié des activités prévues au plan d'actions n'a pas été mise en œuvre. Selon ces rapports, « <i>la plupart des activités non réalisées sont dues à des problèmes soit de financement ou de programmation</i> » |
| | Des financements aléatoires, très inférieurs aux budgets prévus dans les plans d'actions | L'analyse des rapports financiers de l'ITIE-Tchad montrent que les financements obtenus sont inférieurs de 40% à 80% aux budgets prévus dans les plans d'actions |
| | Des besoins en renforcement des capacités demeurent une préoccupation | Des besoins en renforcement des capacités est une préoccupation |

| | | |
|--|--|---|
| | | importante avec le renouvellement des membres du HCN. |
| | Un débat public insuffisant | Si de nombreux échanges et rencontres ont été réalisés, nous comprenons que les débats publics demeurent limités et impliquent trop rarement les parlementaires et les membres du Gouvernement. |
| | Un contexte économique, sectoriel et réglementaire devenu beaucoup plus contraignant depuis 2015 | <p>La mise en œuvre de l'ITIE est très dépendante de son environnement politique, économique, sectoriel, et réglementaire.</p> <p>Depuis 2015, le contexte économique, sectoriel et réglementaire de l'ITIE-Tchad se complique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ La forte baisse des cours pétroliers limite le financement des activités ✘ Le secteur extractif tchadien se complexifie avec de nouveaux acteurs (notamment la montée en puissance de la société Glencore), un rôle de plus en plus important joué par la SHT ✘ (commercialisation du brut, rachat d'actifs, opérations de financement) ; ✘ Les réformes de 2011, puis de 2013 et désormais de 2016 des règles ITIE conduisent à plus d'exigence (recherche d'exhaustivité, informations contextuelles, information sur les contrats, la propriété réelle et la redevabilité etc.). |
| | Une large diffusion des rapports ITIE, sur de nombreux supports mais les rapports 2014 et 2015 ont été partiellement disséminés | <p>Les activités de diffusion et de dissémination des rapports ITIE ont été nombreuses à N'Djamena et dans les régions. Les supports utilisés ont été multiples : papier, internet, télévision et radiodiffusion.</p> <p>Ce succès est dû à une large mobilisation, notamment de la société civile et au soutien financier des partenaires au développement Commentaires non valables pour les rapports 2014 et 2015 partiellement disséminés.</p> |

c/ Les opportunités de la mise en œuvre de l'ITIE-Tchad

Il est opportun que le HCN-ITIE puisse considérer les recommandations qui suivent/

| | | | |
|-----------|---|--|--|
| 1 | Permettre aux nouveaux acteurs de siéger sans délai au HCNITIE | Simplifier le processus de nomination des membres et inviter la société Glencore à siéger | Le processus est simplifié par le projet de texte en cours qui invite Glencore et autres nouvelles entreprise à siéger |
| 2 | Veiller à rendre les CR-ITIE opérationnels | Installer les CR-ITIE dans des locaux appropriés, allouer des ressources financières suffisantes, renforcer leurs connaissances dans le secteur extractif et dans l'ITIE et favoriser la participation des entreprises extractives | Certains Comités régionaux ont bénéficié des formations sur le secteur extractif et été doté du matériel informatiques |
| 3 | Profiter de la nouvelle équipe dirigeante pour insuffler une nouvelle dynamique | Actualiser le plan d'actions, mobiliser les financements, publier les Rapports ITIE 2015 et 2016 avant fin 2017, renforcer les capacités des membres du STP-ITIE | Un plan d actions prioritaires 2018 est disponible et la production du rapport 2016 est en cours |
| 4 | Veiller à obtenir des garanties sur le financement de l'Initiative | Inscrire le financement de l'ITIE au budget de l'Etat et renforcer les appuis budgétaires | En cours de réalisation |
| 5 | Renforcer les capacités de la DGDDI | Prendre modèle sur la CCCSRE installée au Trésor | En cours de réalisation |
| 6 | Maintenir le site web au niveau des standards internationaux | Garantir sa qualité et sa disponibilité | Le site est opérationnel mais son design est à amélioré |
| 7 | Continuer à enrichir les rapports ITIE et réduire à 1 an le délai de publication | Envisager d'inclure des informations sur les réserves, les contrats et les sous-traitants | Les informations sur les contrats sont renseignées dans le dernier rapport |
| 8 | Mettre en place un véritable cadastre minier et pétrolier | Garantir son exhaustivité, son actualisation en temps réelet possiblement son accès au public | Le nouveau code minier est adopté le 12 Juin 2018 par l'AN et les cadastres sont en cours |
| 9 | La SHT doit veiller à partager l'information dont elle dispose sur ses activités | Notamment suite à son rôle dans la commercialisation du brut, le rachat d'actifs et les opérations de financement | Les informations sont publiées sur le site du SHT www.sht.com |
| 10 | Renforcer le suivi des transferts infranationaux | Aider les CR-ITIE au suivi des « 5% de redevance » destinés aux régions extractives | En cours de réalisations |
| 11 | Multiplier les débats publics autour de l'ITIE | Impliquer davantage les parlementaires et les membres du gouvernement | Des activités de communications sont prévues dans le plan des activités prioritaires 2018 |
| 12 | Envisager de donner un ancrage législatif à l'ITIE | La création d'une loi sur l'ITIE permettrait de renforcer la pérennité de l'Initiative | une comité est mis en place pour les plaidoiries |
| 13 | Valoriser l'Initiative auprès du nouveau gouvernement | Mettre en avant les atouts, les enjeux et les besoins de l'ITIE-Tchad | En cours |
| | | | |

VI. COUTS TOTAUX DE MISE EN ŒUVRE

| Réalisation Budget ITIE-Tchad Exercice 2017 Synthèse | | | | |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| RECETTES | Budget 2017 | Réalisation 2017 | Budget restant | Ecart en % |
| Subventions de l'Etat | | | | |
| Subvention de fonctionnement de l'Etat | 400 000 000 | 128 374 080 | 271 625 920 | 68% |
| Autres | | 800 000 | -800 000 | |
| Ministère du Pétrole / SHT | 35 557 611 | | 35 557 611 | 100% |
| Reste à réaliser des exercices précédents | | | 0 | |
| Résultat de fonctionnement exercice antérieur reporté | 71 423 220 | 71 423 220 | 0 | 0% |
| Total Subventions de l'Etat | 506 980 831 | 200 597 300 | 306 383 531 | 60% |
| Subventions des Partenaires | | | | |
| BAD | 167 500 000 | | 167 500 000 | 100% |
| Union Européenne | 189 000 000 | 34 235 000 | 154 765 000 | 82% |
| Banque Mondiale | 58 000 000 | 10 000 000 | 48 000 000 | 83% |
| Total Subventions des Partenaires | 414 500 000 | 44 235 000 | 370 265 000 | 89% |
| Total Général Recettes | 921 480 831 | 244 832 300 | 676 648 531 | 73% |
| DEPENSES | Budget 2017 | Réalisation 2017 | | Variation |
| Dépenses de personnel | 107 185 000 | 72 303 000 | 34 882 000 | 33% |
| Dépenses de fonctionnement (activités) | 409 500 000 | 100 977 020 | 308 522 980 | 75% |
| Dépenses des biens, matériels et service | 181 483 160 | 69 636 815 | 111 846 345 | 62% |
| Dépenses d'investissements (Equipements) | 25 000 000 | 0 | 25 000 000 | 100% |
| Dettes antérieures | 198 312 671 | 0 | 198 312 671 | 100% |
| Total Général Dépenses | 921 480 831 | 242 916 835 | 678 563 996 | 74% |
| Solde Annuel | | 1 915 465 | | |

Commentaires : Le tableau montre la faible réalisation des recettes attendues. Sur un budget total en ressources de 921 480 831 FCFA , seulement 244 832 300 FCFA ont été réalisées soit 27%. Cette faiblesse de réalisation s'explique du côté de l'Etat par les difficultés budgétaires qu'il connaît depuis la chute drastique des revenus provenant du secteur extractif .

La faiblesse des ressources a eu pour conséquence une réalisation insuffisante du plan de travail 2017. Le budget dépenses des activités est réalisé à hauteur de 25%.

VII. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES

En matière d'impact, il ressort que La mise en œuvre de l'ITIE a en effet permis aux autorités tchadiennes d'adopter des mesures durables comme la constitution, au sein du Ministère des Finances et du Budget, d'une Cellule de Collecte, de Centralisation et de Suivi des Recettes Extractives (CCCSRE).

L'ITIE-Tchad a également consolidé les échanges au sein du groupe multipartite et a permis de consolider le dialogue entre les autorités tchadiennes et leurs principaux partenaires, notamment avec les institutions internationales.

L'ITIE-Tchad a contribué à renforcer la capacité des autorités et des entreprises extractives à rendre des comptes par la publication régulière d'informations financières et contextuelles fiabilisées, précises et sincères sur le secteur extractif tchadien.

L'ITIE-Tchad a mis en évidence des méthodes contractuelles non conformes et a ainsi contribué à renforcer la bonne gouvernance du pays. Ce pendant le HCN s'attèlera aux point ci dessous cités

- Redynamisation de la cellule en intégrant la douane et les impôts ;
- Participation effective au session des membres du HCN ;
- Redynamisation des comités régionaux ;
- Diligence des membres du HCN dans la fourniture des informations au STP ;
- Rôles de chaque partie prenante ;
- Absence du champion dans les différentes réunions

Conclusion

Nous sommes en mesure de confirmer que l'ITIE-Tchad bénéficie d'une structure adaptée, organisée autour d'un Haut Comité National (HCN-ITIE), d'un Secrétariat Technique Permanent (STP-ITIE) et de Comités Régionaux (CR-ITIE). Elle se caractérise par : un ancrage institutionnel, soutenu politiquement au plus haut niveau, un groupe multipartite efficace et un secrétariat technique bien doté.

Annexes

RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE- TRAVAIL – PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE

HAUT COMITE NATIONAL

COORDINATION DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

N° /PR/PM//MPE/CSTP/18

PROCES – VERBAL

L'an deux mille dix-huit et le vingt - huit Juin à neuf heures, s'est tenue la session ordinaire du Haut Comité National de l'ITIE, au siège du Secrétariat Technique Permanent de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Tchad.

Etaients présents :

Les participants dont la liste se trouve en annexe.

Excusés : Mme Rachelle OSC et Laoudomaye de CNPCI

Ordre du jour :

- ✚ Adoption du Rapport annuel d'avancement des activités 2017.

Après la présentation du projet de rapport annuel d'avancement des activités ITIE-TCHAD pour l'année 2017, et à l'issue des échanges sur l'auto-évaluation générale des performances, les forces, les faiblesses et perspectives, les réponses aux exigences et le suivi des recommandations du dernier rapport de conciliation, les participants à la session ont décidé de l'adoption dudit rapport sous réserve d'intégration de toutes les modifications de fond et de forme.

Après son adoption, le Secrétariat Technique Permanent procédera à sa présentation au grand public à travers les médias locaux pour large diffusion et le mettra en ligne sur le site web de l'ITIE (www.itie-tchad.org) au plus tard le 30 Juin 2018.

Commencée à 09 heures 00 mn, la session a pris fin à 14heures 30 mn.

Fait à N'Djaména le 29 Juin 2018

- Liste de présence

Le Président de séance

Le Rapporteur

Yolla Zongre

Y.BenZaki. T

I- COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE DURANT LA PERIODE CONCERNEE (2017) compris le détail du nombre de réunion et des présences)

| | NOM ET PRENOM | LIEU DE TRAVAIL | FONCTION DANS L'ITIE |
|----|------------------------------|--|---------------------------------|
| 1 | Me BECHIR MADET | Ministre du Pétrole | PRESIDENT |
| 2 | ADOUM MAHAMAT ADOUM | SG Ministère du Pétrole | MEMBRE |
| 3 | | | |
| 4 | ABBE RAYMOND MADJIRO | PWYP | 1 ^{er} VICE PRESIDENT |
| 5 | YOLLA AGUENADE ZONGRE | ESSO-Tchad | 2 ^{ème} VICE PRESIDENT |
| 6 | BANHOUEL MEKONDO FREDERIC | GRAMPTC | 1 ^{er} RAPPORTEUR |
| 7 | BLADE MAURICE | Ministère des Finances | 2 ^{ème} RAPPORTEUR |
| 8 | Dr ALI Moutaye | Conseillère PRESIDENCE | MEMBRE HCN |
| 9 | SADDICK BASSI LOUGOUMA | Conseiller PRIMATURE | MEMBRE HCN |
| 10 | ABBAS MAHAMAT TAHIR | Union des Journalistes Tchadiens | MEMBRE HCN |
| 11 | AMMINA EHEMIR | COUR DE COMPTES | MEMBRE HCN |
| 12 | ALI DJADDA KAMPARD | SOTEC/ Ent. Minière ETAT | MEMBRE HCN |
| 13 | BALDAL OYAMTA | Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme | MEMBRE HCN |
| 14 | Me BANGAH YENGDING NATHAN | Union des Syndicats du Tchad | MEMBRE HCN |
| 15 | BIROUE WASSI KAIBAINA | ASSEMBLÉE NATIONALE | MEMBRE HCN |
| 16 | MOHAMED SIDDICK | UNITED HYDROCARBON | MEMBRE HCN |
| 17 | Mme AM-ABOUA AHMAT CHACRA | Chambre de Commerce | MEMBRE HCN |
| 18 | LAODOMAYE DJEDOUBOUYOMGOTO | CNPCIC | MEMBRE HCN |
| 19 | MAHAMAT BOURDJO | SHT | MEMBRE HCN |
| 20 | MBAIGUEDEM MBAIRO | Ministère Plan Coop Int | MEMBRE HCN |
| 21 | Mme MEKOMBE THERESE | CELIAF/Org Féminine | MEMBRE HCN |
| 22 | MHT ABDOULAYE ISSA | Ministère de COMMUNIC | MEMBRE HCN |
| 23 | SENOUSSI HASSANA ABDOULAYE | Collège de Contrôle et de Surveillances des Revenus Pétroliers | MEMBRE HCN |
| 24 | Mme NDOUKOLNGONE NATY RACHEL | CPPN / OSC | MEMBRE HCN |
| 25 | NGARYEDOUM ELIE | Conseil Economique, Social et Culturel | MEMBRE HCN |

Le Haut Comité National a tenu treize réunions au cours de l'année 2017